

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-110**

**portant interdiction de la circulation routière**

VOIE	<b>R.D. 66</b>
P.R.	PR 0 + 240 au PR 0 + 500
COMMUNE	<b>CORNY SUR MOSELLE NOVEANT SUR MOSELLE</b>
NATURE DES TRAVAUX	• <b>Travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce (piétonne et cycliste) jouxtant l'Ouvrage d'Art n° OA-MA14 de franchissement de la Moselle entre CORNY-SUR-MOSELLE et NOVEANT-SUR-MOSELLE.</b>
DATES	• <b>Du mardi 16 août 2022 au vendredi 29 décembre 2023</b> <b><u>1<sup>ère</sup> date de coupure : le jeudi 18 août 2022</u></b>
SYSTEME D'EXPLOITATION	• <b>Coupure et déviation générale de la circulation routière (Coupure uniquement en journée de 9h00 à 16h00)</b>  ⇒ <u>Certaines prestations nécessiteront une coupure de la RD66 sur l'ouvrage routier pour permettre leur exécution.</u>  - En fonction de l'avancement des travaux et des aléas de l'opération, les dates ne peuvent être figées pour l'ensemble de la durée des travaux. - Ces coupures s'effectueront de 9h00 à 16h00 à un rythme d'une à deux journées par semaine sur toute la durée du chantier. - Des panneaux spécifiques d'information seront mis en place au droit du chantier et sur les carrefours en amont et aval. - Ces panneaux spécifiques indiqueront au minimum trois jours avant, la date prévue de la journée de coupure de la circulation sur l'ouvrage.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure sera à la charge du groupement d'entreprises DEMATHIEU-BARD CONSTRUCTION (mandataire), BERTHOLD SA et DURMEYER • Signalisation de coupure et de déviation à la charge du Département – UTT de METZ ORNE et DPAT/DRM/SDIR/SERGT

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;  
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

.../...

## ARRETE

**Article 1 :** Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

### Mode d'exploitation :

Pendant la journée de coupure prévue, la circulation routière sera interdite sur l'ouvrage d'art OA-MA14 de la RD 66 entre NOVEANT-SUR-MOSELLE et CORNY-SUR-MOSELLE.

Une déviation sera mise en place comme suit :

> NOVEANT-SUR-MOSELLE > RD6 > ANCY-SUR-MOSELLE > RD6 > ARS-SUR-MOSELLE > RD11 > RD657 > JOUY-AUX-ARCHES > RD657 > CORNY-SUR-MOSELLE  
• Et vice versa.

**Article 2 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU – BARD CONSTRUCTION à Metz (57) ;  
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;  
M. le Directeur de l'Entreprise DURMEYER à Mittersheim (57) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, et aux Maires des Communes de CORNY SUR MOSELLE, NOVEANT SUR MOSELLE, JOUY AUX ARCHES, ARS SUR MOSELLE, ANCY SUR MOSELLE, pour information.

METZ, le 08 / 08 / 2022

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Laurent DUFLOT

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-110**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de  
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -  
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle  
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 5 MM. les Maires des Communes de : CORNY SUR MOSELLE, NOVEANT SUR MOSELLE,  
JOUY AUX ARCHES, ARS SUR MOSELLE, ANCY SUR MOSELLE, pour information.  
[mairiecorny@orange.fr](mailto:mairiecorny@orange.fr) [mairie-noveant@wanadoo.fr](mailto:mairie-noveant@wanadoo.fr) [mairie@jouy-aux-arches.fr](mailto:mairie@jouy-aux-arches.fr)  
[secretariat@ville-arssurmoselle.fr](mailto:secretariat@ville-arssurmoselle.fr) [ancy@ancy-dornot.fr](mailto:ancy@ancy-dornot.fr)

Copie transmise pour information :

3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de METZ ORNE +  
DPAT/DRM/SDIR/SERGT

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY [technicien.lorraine@kisio.com](mailto:technicien.lorraine@kisio.com)

M. le Directeur de l'Entreprise DEMATHIEU-BARD Construction – 19, rue de Picardie – 57000 METZ

[Théau.reveille@Demathieu-Bard.fr](mailto:Théau.reveille@Demathieu-Bard.fr) [martin.otenin@demathieu-bard.fr](mailto:martin.otenin@demathieu-bard.fr)

[benoit.raspado@demathieu-bard.fr](mailto:benoit.raspado@demathieu-bard.fr)

1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA – 55320 DIEUE SUR MEUSE

[f.lachambre@berthold-btp.com](mailto:f.lachambre@berthold-btp.com) [berthold@berthold-btp.com](mailto:berthold@berthold-btp.com)

1 M. le Directeur de l'Entreprise GEORGES DURMEYER – 57930 MITTERSHEIM

[durmeyer@durmeyer.fr](mailto:durmeyer@durmeyer.fr)

Chrono SDER

METZ, le 08 / 08 / 2022

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi

Laurent DUFLOT